



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGREMENT

GESTIONNAIRE D'ENTREPOT DE TABAC ET DES PRODUITS DU TABAC

Références :

- *Loi N° 2019-676 DU 23 Juillet 2019 relative à la lutte antitabac ;*
- *Décret 2010-08 du 28 Janvier 2010 portant ratification et publication de la convention cadre de l'organisation mondiale de la santé pour la lutte anti-tabac ;*
- *Décret N°2022-76 du 26 janvier 2022 instituant un système de suivi, de traçabilité et de vérification fiscale des produits du tabac ;*
- *Décret N°2025-719 du 17 Septembre 2025 modifiant le décret N°2022-76 du 26 janvier 2022 instituant un système de suivi, de traçabilité et de vérification fiscale des produits du tabac ;*
- *Arrêté interministériel N°001/MCIA/MEFB/MSHPCMU du 18 mars 2026 portant attributions, composition et fonctionnement de la commission d'agrément pour la commercialisation du tabac et des produits du tabac ;*
- *Arrêté interministériel N°002/MCI/MFB/MSHPCMU/CAB du 18 mars 2026 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du comité technique de suivi du système de suivi, d'authentification, de traçabilité et de vérification fiscale des produits du tabac fabriqués ou importés en Côte d'Ivoire ;*
- *Arrêté interministériel N°003/MCI/MEFB/MSHPCMU/CAB du 18 mars 2026 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la cellule d'exécution du système de suivi, d'authentification, de traçabilité et de vérification fiscale des produits du tabac fabriqués ou importés en Côte d'Ivoire (la « cellule d'exécution du projet traçabilité ») ;*
- *Arrêté interministériel N°004/MCIA/MEFB/MSHPCMU du 18 mars 2026 fixant le montant de la taxe traçabilité des produits du tabac, les modalités de son recouvrement et de sa répartition.*

SECTION 1 — PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

Important : Le formulaire de demande d'agrément doit accompagner les documents ci-dessous mentionnés.

Documents

Une Copie de la carte de commerçant

Une attestation de localisation du lieu d'exercice

Un casier judiciaire vierge datant de moins de trois mois du responsable de la société

Un reçu de paiement du droit de demande

Une copie de la carte de Couverture Maladie Universelle (CMU)

Un contrat de bail dûment enregistré

SECTION 2 — OBJET DE LA DEMANDE D'AGREMENT

Sélectionnez une seule option :

☐ DEMANDE D'AGREMENT

☐ RENOUELEMENT D'AGREMENT

Numéro de l'agrément en cours :

Date d'expiration de l'agrément :

La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard trente (30) jours avant la date d'expiration.

SECTION 3 — IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Raison sociale de l'entreprise :

Nom de l'entrepôt :

Géolocalisation de l'entrepôt (Longitude & latitude ou coordonnées GPS)

Ville / Commune :

GESTIONNAIRE DE L'ENTREPÔT¹

Nom et prénoms :

Fonction / Qualité :

Numéro CNI / Passeport :

Nationalité :

Contacts téléphoniques :

E-mail :

Tous les champs sont obligatoires

¹ En cas de changement de gestionnaire de l'entrepôt, il est obligatoire d'informer le secrétariat de la Commission Tabac

SECTION 4 — DECLARATION SUR L'HONNEUR ET ENGAGEMENT

Je soussigné(e), Mme/M.,
agissant en qualité de
de la structure susmentionnée, déclare sur l'honneur que les informations renseignées dans le
présent formulaire sont exactes, sincères et conformes à la réalité.

Nous nous engageons à :

- | |
|--|
| ☐ Respecter strictement la réglementation nationale en vigueur, notamment celles citées en référence. |
| ☐ Assurer une traçabilité intégrale des produits du tabac sur l'ensemble de la chaîne de valeur |
| ☐ Garantir la transparence de toutes les opérations commerciales et logistiques |
| ☐ Se soumettre aux contrôles inopinés des autorités compétentes |
| ☐ Former régulièrement le personnel aux exigences sanitaires et réglementaires |
| ☐ Accepter sans réserve les sanctions prévues en cas de manquement constaté |

Fait à :

Le :/...../.....

Réservé à l'administration :

Date de réception : .../.../.....

Signature et cachet du demandeur

Signature et cachet du secrétariat

INFORMATIONS IMPORTANTES

Toute fausse déclaration ou omission volontaire entraîne le rejet du dossier d'agrément.

*L'agrément délivré a une durée de validité de **deux (02) ans**, renouvelable dans les mêmes conditions.*